



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 9 avril 2026 – N° 33 /H030

## **Commission « Système financier et financement de l'économie »**

### **Programme 2026 des producteurs de la statistique publique**

#### **Table des matières**

<b>BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION</b> .....	<b>3</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Insee – Direction des études et des synthèses économiques (DESE), Département des comptes nationaux (DCN).....</b>	<b>5</b>
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction générale des finances publiques (DGFIP), Service de la gestion fiscale, Département des études et statistiques fiscales (DESF), Pôle statistique public (PSP).....</b>	<b>7</b>
<b>Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis.....</b>	<b>13</b>

# Structure et contenu du document

*Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués*

## 0. Orientations pour 2026

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2026, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2026.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2026 ou qui entreront en production en 2026.*

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes  
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

## Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **DSECE**, le département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel de la Direction générale des douanes et droits indirects Direction générale des douanes et droits indirects dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du département des synthèses sectorielles (**DSS**) de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du Département des études et des statistiques locales (**DESL**) service statistique ministériel des collectivités locales, rattaché à la Direction générale des collectivités locales (**DGCL**) qui traite, analyse et met à disposition l'information statistique sur les finances, la fiscalité et les structures des collectivités locales dans les bilans et programmes de la commission « Territoires »

## 0. Orientations pour 2026

---

RAS

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Direction de la balance des paiements de la Banque de France va demander en 2026 le renouvellement du label Cnis de trois enquêtes menées auprès des entreprises :

ECEIS (Enquête Complémentaire sur les Échanges Internationaux de Services). Il s'agit d'une enquête annuelle qui recense les achats et les ventes de services vis-à-vis de tiers situés à l'étranger.

EFI (Enquête sur l'état des créances et des dettes financières vis-à-vis des non-résidents). Selon leur taille et leur degré d'internationalisation, les déclarants sont contactés pour effectuer une déclaration trimestrielle, soit pour effectuer une déclaration annuelle ou trimestrielle.

ECO (Enquête sur l'état des créances et des dettes commerciales vis-à-vis des non-résidents). L'enquête ECO recense les encours commerciaux vis-à-vis des clients et des fournisseurs situés à l'étranger. Ces encours reflètent les délais de paiement accordés dans le cadre d'échanges internationaux.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### **Optimisation des déclarations statistiques des établissements de crédit**

Le projet IReF (*Integrated Reporting Framework*) du Système européen de Banques centrales (SEBC) a pour ambition de réduire la charge déclarative des 4 400 établissements de crédit européens et garantir la cohérence entre les divers domaines statistiques et entre les pays en matière d'obligations déclaratives.

Il prépare en outre un rapprochement ultérieur des déclarations prudentielles et statistiques, pour pleinement tirer les fruits de l'optimisation. Le *Joint Bank Reporting Committee*, instauré en 2024, offre aux institutions européennes du SEBC et du Mécanisme de Supervision unique<sup>1</sup> un cadre de travail pour préparer avec le secteur bancaire cette seconde étape d'intégration.

Le SEBC a différé au premier semestre de 2026 la publication de la feuille de route, afin de se donner le temps de réorienter le projet vers une solution technologique plus souveraine, compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique de 2025.

---

<sup>1</sup> Banques centrales nationales, *European Central Bank (ECB)*, superviseurs nationaux, *European Banking Authority (EBA)* et *Single Resolution Board (SRB)*.

## **Statistiques sur les fonds d'investissement**

Depuis le début 2026, est entrée en vigueur une nouvelle version du règlement de la BCE qui a enrichi la collecte des données concernant les bilans des fonds d'investissement. Il en résultera un approfondissement de la diffusion des séries statistiques sur ce thème par la Banque de France, dont le contenu exact sera fixé courant 2026.

## **Rétropolation des comptes financiers.**

La Banque de France va publier fin 2026 ou début 2027 une réropolation des comptes financiers dans la base 2024 sur la période 1978- 1994, au moins pour les agrégats par secteurs et instruments.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

RAS

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

RAS

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

RAS

## 0. Orientations pour 2026

---

En 2026, les comptes nationaux continueront de publier leurs données en base 2020 et de les mettre en valeur *via* des publications.

Les travaux sur les comptes augmentés se poursuivront en 2026 avec les publications annuelles portant sur les émissions de gaz à effet de serre (**AVG 1, SYSFI 1**) et les inégalités de revenu (**AVG 5, SYSFI 9**). Des réflexions, des documentations méthodologiques et des publications nouvelles porteront du côté des comptes nationaux distribués sur les comptes de patrimoine distribués par catégorie de ménage, l'évolution des comptes distribués des ménages (**DQS 4**), la distribution de la consommation et de l'épargne, les déflateurs par catégorie de ménage ou encore la notion de consommation contrainte (**AVG 6**), et du côté des comptes environnementaux sur la méthodologie de l'empreinte carbone, le découplage entre activité économique et émission carbone, la mesure trimestrielle des émissions carbone... Par ailleurs, une nouvelle dimension des comptes nationaux augmentés devrait être développée avec de premiers travaux sur la possibilité de distribuer les comptes des entreprises non financières par catégorie (en commençant par la distinction entre entreprises nationales et multinationales, **SYSFI 7**)

La réunion du groupe d'experts des comptes nationaux se poursuivra et le comité des utilisateurs des comptes nationaux sera installé en juin 2026. Un colloque de l'association de la comptabilité nationale aura lieu les 11 et 12 juin à l'OCDE avec une large participation de l'Insee.

L'année 2026 verra la poursuite des travaux en vue de la prochaine base des comptes nationaux qui sera publiée en 2030. En sus d'une revue systématique des méthodes et des sources de données, comme pour tout changement de base, la future base des comptes nationaux embarque deux changements majeurs : un changement de nomenclature d'activité et un changement de Système européen des comptes (SEC). Ce dernier se fait par ailleurs de manière coordonnée avec l'établissement du nouveau manuel de la balance des paiements, le BPM7, (**SYSFI 8**). Il s'appuie sur trois piliers : celui de la mondialisation (**SYSFI 7**), de la numérisation de l'économie (**AVG 2, SYSFI 5**) et celui de la soutenabilité et du bien-être (**AVG 1, SYSFI 1, SYSFI 9**).

Les travaux du département des comptes nationaux en 2026 porteront sur les premières adaptations des comptes à la nouvelle nomenclature d'activité de travail des comptes nationaux ainsi que des premières évaluations, dans le cadre européen, de certaines nouveautés du futur SEC (**AVG 3**), comme l'évaluation des data comme un actif, la mesure de l'épuisement des ressources naturelles, les impacts de la prise en compte des cryptomonnaies. Les travaux porteront également sur la prise en compte des plateformes numériques dans les comptes nationaux, le partage volume-prix des productions non marchandes (de la santé après avoir étudié l'éducation en 2025). Le département des comptes nationaux répondra également à deux réserves transversales d'Eurostat (c'est-à-dire une réserve qui s'applique à l'ensemble des pays européens et pour laquelle Eurostat demande de démontrer que le sujet ne pose pas de problème de mesure) portant sur la production d'électricité pour emploi final propre et sur les *VAT traders* (**SYSFI 7**).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Les enquêtes de parité de pouvoir d'achat passeront au comité du Label en 2026.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Sans objet

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le changement de nomenclature d'activité est l'occasion d'interroger les besoins des comptes nationaux et de ses utilisateurs en termes de nomenclature de travail. Or, de nouveaux besoins ont vu le jour, notamment avec le développement des comptes carbone (qui nécessitent de détailler des produits fortement émetteurs de gaz à effet de serre, comme les produits agricoles et énergétiques, pour les estimer convenablement), les nouvelles demandes d'Eurostat par exemple dans le domaine du numérique ou encore l'usage plus important des TES<sub>2</sub> analytiques dont le TES symétrique pour la bonne analyse des chaînes de valeur (nécessitant de mieux distinguer des produits, de manière homogène, importés ou produits sur le territoire économique). Le département des comptes nationaux réfléchit de ce fait à l'élaboration d'une nomenclature de travail plus détaillée, en prenant en compte son impact en termes de charge soutenable de travail.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

---

Sans objet

Sans objet

---

<sup>2</sup> Tableaux des entrées-sorties

## 0. Orientations pour 2026

---

### 1. La migration des travaux de SAS vers Python est bien engagée

Les premières chaînes de traitements structurantes du DESF commencent à fonctionner en Python. Par exemple pour les déclarations de TVA issues du silo Epro, l'ensemble des traitements depuis l'acquisition jusqu'à la diffusion des données s'effectue sous Spark. Ces premiers travaux ont permis de préciser le nombre et la puissance des serveurs de calculs qui devront être installés. Par ailleurs, l'équipe de consultants dédiée à la migration vers Python est maintenue jusque fin 2026.

### 2. Acquisition de nouvelles données

Le DESF travaille toujours activement à l'acquisition et à la diffusion à terme de nouvelles bases de données à partir des données administratives recueillies par la DGFIP dans le cadre de la gestion des impôts.

Sont prévues pour 2026 l'acquisition des fichiers Ficovie<sup>3</sup> et Ficoba<sup>4</sup>. Même s'il subsiste quelques interrogations d'ordre juridique quant aux possibilités d'usage à des fins de statistiques et d'études de Ficovie, le versement de ce fichier sur les serveurs du DESF constitue un préalable important.

Concernant la fiscalité des professionnels, les premières déclarations relatives à l'imposition minimum mondiale au taux de 15 % des résultats des multinationales (dite « pilier 2 ») seront acquises par le DESF dès que les obstacles juridiques et de sécurité informatique auront été levés.

Enfin, la mise en œuvre de la facturation électronique fin 2026 va permettre de disposer d'une information précoce sur les chiffres d'affaires des entreprises. De telles informations doivent permettre au DESF d'enrichir ses exercices de prévision des recettes fiscales, de mieux comprendre le tissu économique français et de disposer de nouvelles informations pour mesurer l'écart fiscal en matière d'impôts des professionnels. En même temps, l'exploitation de cette source de données massive va représenter un défi technique important et nécessiter de prendre le temps de tester, d'expérimenter afin d'identifier les valorisations les plus pertinentes.

### 3. Évaluation de la fraude fiscale

Le DESF a ouvert en septembre 2024 une section chargée d'évaluer, pour les principaux impôts, le manque à gagner lié à la sous-estimation par les contribuables de leurs obligations fiscales, grâce à des méthodes ascendantes (fondées sur l'extrapolation, via redressement, des résultats des contrôles fiscaux). Les deux principaux projets d'études en 2026 seront le manque à gagner de TVA pour toutes les entreprises (faisant suite au *DGFIP Analyses n° 7* sur le manque à gagner de la TVA en 2010-2022 qui se limite à la sous-déclaration des entreprises déclarant de la TVA) et le manque à gagner d'impôt sur les sociétés.

---

<sup>3</sup> Fichier des contrats d'assurance-vie

<sup>4</sup> Fichier des comptes bancaires

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Le DESF ne réalise aucune enquête statistique au sens de la loi de 1951 modifiée.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### 1.2.1 Production d'un fichier « taux de prélèvement à la source »

Suite aux sollicitations de chercheurs souhaitant étudier les déterminants de la modulation par les individus de leur taux de prélèvement à la source (PAS), le DESF a produit un fichier rassemblant l'ensemble des acomptes à l'impôt sur les revenus mensuels payés par un contribuable et le taux de PAS associé.

#### 1.2.2 Sirénisation des 2042C-PRO (déclarations des revenus professionnels)

Des travaux de rapprochement des déclarations 2042C-PRO avec différentes sources ont été menés courant 2025 pour permettre d'associer un identifiant siren à chaque déclaration. Ces travaux devraient être finalisés en 2026.

#### 1.2.3 Constitution d'une base de données sur le patrimoine professionnel

Les débats fiscaux sur l'imposition des hauts patrimoines ont fait émerger le besoin de mieux connaître les participations des foyers fiscaux dans le capital des entreprises. Certaines déclarations professionnelles (notamment les 2033F et 2059F) indiquent la part de capital possédée par chaque personne morale ou physique (avec obligation à partir d'une détention d'au moins 10 % du capital pour les personnes physiques), mais dans ce dernier cas seuls les traits d'identité des détenteurs sont connus. L'appariement de ces données avec les données fiscales des ménages, en utilisant le CSNS, doit permettre de constituer une base du patrimoine professionnel détenu par les ménages. Le projet est conduit en partenariat avec l'Insee et l'Institut des politiques publiques.

#### 1.2.4 Exploitation des premières remontées associées à la Contribution Différentielle sur les Hauts Revenus (CDHR)

Le DESF recevra en 2026 les informations relatives aux acomptes de CDHR. Elles seront exploitées dans le cadre d'une étude.

#### 1.2.5 Extraction des informations contenues dans les actes notariés en matière de donation et succession : rattraper le retard en matière de connaissance des flux successoraux et des droits de mutation à titre gratuit (DMTG)

Depuis la dernière enquête produite par l'administration fiscale sur les DMTG en 2010, aucune micro-données permettant d'analyser les flux successoraux et la taxation qui s'y applique n'a été diffusée. La base nationale des données patrimoniales (BNDP) n'est en effet pas suffisamment renseignée en matière de DMTG pour permettre des usages statistiques ou scientifiques. La pleine mise en production du projet e-enregistrement devrait, à terme, permettre la réception d'un flux directement numérisé venant alimenter une base de données. En attendant, il est possible de mobiliser des techniques de reconnaissance optique de caractères (OCR), combinées à des outils d'intelligence artificielle, afin d'extraire des versions numérisées en format pdf des actes notariaux un ensemble riche d'informations : l'inventaire du patrimoine successoral, l'identité des bénéficiaires, leurs liens de parenté, les droits finalement dus, etc.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

#### 1.4.1 Intégration de la nouvelle nomenclature d'activité NAF dans les déclarations fiscales des professionnels

En prévision du nouveau code APE qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027, le DESF mènera en 2026 les travaux nécessaires à l'intégration de cette nomenclature dans ses référentiels et ses productions statistiques.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre des débats budgétaires, le DESF a lancé des publications infra-annuelles sur les recettes fiscales : publications trimestrielles et tableaux statistiques mensuels.

Par ailleurs, les échanges se poursuivent avec le cabinet communication pour améliorer la visibilité et l'ergonomie de la page « statistiques et données » alimentée par le DESF sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). [AVG 11]

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Évaluation par la sous-direction S2E des effets fiscaux de la nouvelle politique de rémunération des militaires	Fichier rémunération des militaires : transmission au DESF d'un extrait contenant un numéro d'ordre et le CSNS du militaire	Ministère des Armées	POTE (impôt sur le revenu) : extraction des variables d'intérêt pour l'évaluation	DGFIP	Fichier rémunération des militaires enrichi de la situation fiscale des militaires
Constitution d'une base de données sur les taux de détention des entreprises	Nom, prénoms, date de naissance des personnes physiques détentrices de parts de sociétés (extraction des déclarations de résultats) à « csnsiser »	DGFIP	Table de passage CSNS/SPI	Insee et DGFIP	Base de données sur les taux de détention des entreprises comportant l'identifiant SPI <sup>5</sup> des personnes physiques détentrices

<sup>5</sup> Simplification des procédures d'imposition

### **1.5.3 Expérimentation d'outils de diffusion plus ergonomiques sur data.economie.gouv**

Des travaux sont lancés afin d'aboutir à la mise en ligne de cubes de données structurés de façon à vérifier le secret statistique tout en permettant des visualisations personnalisées des données. Un premier prototype en test concerne les exonérations fiscales sur les impôts locaux.

# Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

## Rendre compte d'un monde qui se transforme

### **AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux**

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO<sub>2</sub>, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

### **AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société**

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

### **AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale**

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

### **AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques**

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets

tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

## **Éclairer les débats dans une société complexe**

### **AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations**

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

### **AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie**

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

### **AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre**

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

### **AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires**

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

## **Innover pour mieux répondre aux besoins**

### **AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données**

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

### **AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles**

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

### **AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie**

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

## **Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis**

## **Économie, transition écologique et transformation numérique**

### **SF1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques**

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement.

Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

### **SF2 : Observer le financement de la transition écologique**

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

### **SF3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?**

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

### **SF4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique**

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la data gaps initiative.

### **SF5: Mesurer la contribution du numérique à la croissance**

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

#### **SF6 : Suivre le développement de la « fintech »**

La fintech est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la fintech et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux parties prenantes de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

#### **Observer une économie mondialisée**

#### **SF7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance**

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

## **SF8: Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps**

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : data gaps initiative, Système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7ème édition.

Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le Conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays.

Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

### **Mesurer les inégalités**

#### **SF9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages**

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays.

Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

### **Analyser la conjoncture**

#### **SF10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques**

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (nowcasting) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le Conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il

encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.